



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le jeudi 11 juin,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 5 juin 2020

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première adjointe

Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Emilien GOGUEL-MAZET, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND, Adjointes.

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Anne OLIVERO, Gaëlle LECOQ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Bertrand CONNIN, Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT, Conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés : Gérard GUERRERO par André MOLINO

Secrétaire de séance : Bertrand CONNIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20200611-31-06-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2020

Affichage : 15/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



=====

DELIBERATION N°31.06.2020

OBJET : ENVIRONNEMENT – Renouvellement de l'adhésion de la commune de Septèmes-les-Vallons à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) - Désignation d'un(e) élu(e) pour représenter la Commune.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« L'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC), créée le 6 octobre 2012 dans le cadre du Plan Climat de Marseille Provence Métropole, est une association à but non lucratif de type loi 1901, dédiée aux questions énergétiques pour l'ensemble du territoire communautaire.

Depuis 2013, l'ALEC propose aux Communes du territoire de les accompagner dans la mise en œuvre de politiques énergétiques maîtrisées via des dispositifs techniques, opérationnels et pédagogiques adaptés, conçus pour être déployés et développés sur plusieurs années, avec l'appui de professionnels spécialisés.

Elle a pour vocation d'apporter un conseil neutre, technique et financier dans le but de favoriser des opérations visant à l'utilisation rationnelle de l'énergie, la sobriété et l'efficacité énergétique, ainsi qu'au développement des énergies renouvelables.

Depuis octobre 2013, la Commune a choisi d'adhérer à l'ALEC, sur la base d'un montant annuel correspondant à 0,50 € / habitant / an.

La mission d'accompagnement spécifique de l'ALEC défini en partenariat avec la Commune, porte sur les actions suivantes :

- La poursuite de permanences mensuelles décentralisées de « l'Espace Info Energie (EIE) ».

- Le partage de connaissance/expériences sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence. A ce titre, l'ALEC organise régulièrement des demi-journées d'information, des réunions de partage d'expérience et diffuse des informations sur la thématique de l'énergie.
- L'accompagnement de la Commune dans son engagement pour la lutte contre le changement climatique soit au travers des économies d'énergie soit par le développement des énergies renouvelables.

Ce projet entre pleinement dans le cadre l'Agenda 21 initié par la Commune par sa délibération n°13.12.2014 du 11 décembre 2014.

Compte-tenu des élections municipales du 15 mars 2020 et de l'installation du conseil municipal en date du 23 mai 2020, il nous appartient aujourd'hui :

- D'approuver le renouvellement de l'adhésion à l'ALEC
- De désigner l'élu(e) chargé(e) de représenter la Commune

Aussi, je vous propose de désigner Monsieur Bertrand CONNIN comme représentant de la Ville au sein de cet organisme.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Plan Climat adopté par le Conseil Communautaire, le 26 octobre 2012,

Vu, la délibération n°13.12.2014 du 11 décembre 2014 relative à la mise en œuvre d'un Agenda 21.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DECIDE de renouveler son adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC).

DESIGNE Monsieur Bertrand CONNIN comme représentant de la Commune au sein de l'ALEC.

PRECISE que la cotisation annuelle est fixé à 0,50 € / habitant / an.

INDIQUE que pour l'année 2020, la cotisation sera de 5 747 € (11 094 habitants : chiffre INSEE 2018).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à l'ALEC et tous documents y afférents.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget communal.


 Le Maire,
 André MOLINO